



# RIGHT TO INFORMATION

In 2013, the Government approved the National Right to Information (RTI) Policy. This policy means that any person has the right to request and obtain access to information held by the government. It also requires government agencies to publish information about their role, functions, policies, decisions and how to contact them. Some information cannot be made public to protect personal privacy, national security, health and safety, commercial in confidence and some other limited circumstances.

The RTI Policy also allows you to access and correct any of your personal information which is held by public and some private bodies.

The RTI Policy was an initiative of the Government working hand in hand with civil society and the media, with assistance from the United Nations Development Program (UNDP). It shows a commitment by all to work together for a better future for our nation.

## WHAT IS THE RIGHT TO INFORMATION?

The right to information is derived from the fundamental rights and freedoms recognised in international laws (for example, the Universal Declaration of Human Rights) and in Article 5 of the Constitution of Vanuatu.

It means that any person has the right to access information, subject to limited exceptions, from government and also from some private organisations.

The right to access information means that you can access information that may help you in your life, for example, to find out what services are available in your area, what policies the government is implementing to improve health or education services, how and where aid money is spent, what your elected representatives in the Parliament are debating and how it will affect your life.

## WHAT IS THE GOVERNMENT DOING?

The Government has set up the Right to Information (RTI) Unit to work with all government agencies to implement the RTI Policy.

Draft legislation has been prepared for debate in Parliament before it passes into law. The law will give a legal basis to the right to information and require all government agencies to release information. It will also establish a complaints mechanism if agencies do not release information.

The Government is working to ensure all agencies have good records management systems in place, so that information can be located when a request is made.

The Government is also working to ensure the best use of ICT innovations to help open up government held information to the public.

## WHY IS RTI IMPORTANT?

RTI Vanuatu is important as it will:

- Help to achieve a just, healthy, wealthy and wise Vanuatu
- Promote good governance and accountability in government and other services
- Improve government services and decision making
- Reduce corruption
- Support and protect all human rights
- Include citizens in decision making

## FURTHER INFORMATION

If you would like any further information on RTI Vanuatu, please contact the RTI Unit

Right to Information Unit (RTI),  
Office of the Government Chief Information Officer (OGCIO)  
Prime Minister's Office, Government of the Republic of Vanuatu  
PMB 9108, Port Vila, Vanuatu, SW Pacific  
VoIP extension: 1135 | Tel: (+678) 33380  
[righttoinformation@vanuatu.gov.vu](mailto:righttoinformation@vanuatu.gov.vu)





# RIGHT TO INFORMATION

**DROIT À L'INFORMATION AU VANUATU**

En 2013, le gouvernement a approuvé la Politique nationale de droit à l'information (DAI). Cette politique signifie que toute personne a le droit de solliciter et d'accéder à l'information détenue par le gouvernement. Elle oblige également les organismes gouvernementaux à publier des informations sur leurs rôles, fonctions, politiques, décisions et coordonnées. Certaines informations ne peuvent être publiées en raison de protection de renseignements personnels, de sécurité nationale, de santé et sûreté, de secret commercial et d'autres circonstances de restriction.

La Politique DAI vous a permis d'accéder et de corriger des informations vous concernant, détenues par les organismes publics et certaines institutions privées.

La Politique DAI représente une initiative du gouvernement travaillant main dans la main avec la société civile et le media, avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Elle représente un engagement de collaboration pour un avenir meilleur de notre nation.

## QU'EST-CE QUE LE DROIT À L'INFORMATION ?

Le droit à l'information est dérivé des libertés et droits fondamentaux reconnus par les lois internationales (telles que la Déclaration universelle des droits à la personne) et l'Article 5 de la Constitution du Vanuatu.

Cela signifie qu'une personne a le droit d'accéder à une information, sous réserve des exceptions de restriction, détenue par le gouvernement et également par certaines organisations privées.

Le droit d'accès à l'information signifie que vous pouvez accéder à une information qui peut vous aider dans votre vie, par exemple, pour trouver quels services sont disponibles dans votre zone, quelles politiques mises en œuvre par le gouvernement pour améliorer les services de santé et d'éducation, comment et où l'argent des bailleurs est dépensé, ce que les députés débattent au Parlement et la façon dont cela affectera votre vie.

## QUE FAIT LE GOUVERNEMENT ?

Le gouvernement a établi la section de Droit à l'information (DAI) au sein du Bureau du Chef de service de l'information du gouvernement (BCSIG) afin de travailler avec tous les organismes publics dans la mise en œuvre du DAI.

Il a élaboré un projet de loi à débattre au Parlement avant d'être adopté en tant que loi. Cette Loi servira de fondement juridique pour le droit à l'information, et exigera tous les organismes publics à diffuser de l'information. Il établira également un mécanisme de plainte au cas où les organismes ne publient pas les informations.

Le gouvernement travaille pour s'assurer que tous les organismes aient de bons systèmes de gestion des dossiers en place, afin que les renseignements puissent être identifiés lorsqu'ils sont sollicités.

Le gouvernement veille également à une meilleure utilisation des innovations TIC afin d'aider à l'exposition, au public, des informations détenues par le gouvernement.

## POURQUOI LE DAI EST-IL IMPORTANT ?

Le DAI au Vanuatu est important car il :

- Aidera à faire de Vanuatu une nation juste, saine, prospère et instruite
- Favorisera la bonne gouvernance et la transparence dans l'administration publique et dans d'autres services
- Améliorera les services publics et la prise de décision
- Réduira la corruption
- Soutiendra et protégera le droit à la personne
- Inclura les citoyens dans les prises de décision

## AUTRES INFORMATIONS

Pour de plus amples renseignements sur le DAI au Vanuatu, veuillez contacter la section DAI

Unité de Droit à l'Information (DAI)  
Bureau du Chef du Service de l'Information (BCSI)  
Bureau du Premier Ministre, Gouvernement de la République du Vanuatu  
SPP 9108, Port Vila, Vanuatu, Pacifique Sud-Ouest  
Extension VoIP: 1135 | Tel: (+678) 33380  
[righttoinformation@vanuatu.gov.vu](mailto:righttoinformation@vanuatu.gov.vu)

